

Pleumeleuc, le 10 avril 2026

Chère cliente,
Cher client,
Cher partenaire,

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions géopolitiques, notamment liées aux récents événements au Moyen-Orient, nous constatons une évolution rapide et significative des coûts de nos matières premières, de l'énergie ainsi que du transport.

Ces hausses, déjà appliquées par la majorité de nos fournisseurs, impactent directement nos coûts de production. Malgré les efforts engagés par nos équipes pour en limiter les effets, l'ampleur et la soudaineté de ces augmentations ne nous permettent plus de les absorber intégralement.

Dans ce contexte exceptionnel, nous sommes contraints de mettre en place une surcharge tarifaire temporaire de 3%, applicable à toute commande passée à compter du 02 mai 2026.

Cette mesure se veut volontairement flexible et adaptée à la situation actuelle : elle sera appliquée de manière temporaire et sera supprimée dès que les conditions le permettront.

Notre priorité reste inchangée : garantir la continuité de nos approvisionnements, maintenir la qualité de nos produits et vous accompagner dans la durée avec le même niveau de service.

Nous sommes conscients de l'impact que cette situation peut avoir sur votre activité et vous assurons de notre engagement à faire preuve de transparence et de réactivité dans le suivi de ces évolutions. Nos équipes restent bien entendu à votre disposition pour toute question.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Clément Her,
Président

